FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plonge manuelle

Réf : 11006-11007

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Plonge manuelle 5L / 500ml

Code du produit : 11006-11007

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Détergent vaisselle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ERDTA entreprise adaptée
Adresse : 1306 chemin des Molières - 69210 LENTILLY
Téléphone : 04.72.89.30.20
Mail : contact@ea-erdta.com
Site web : www.erdta-entrepriseadaptee.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Xi; R41 Xi; R38
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	< 5	Xi; R41
Cocoamidopropyl Betaïne	(Numéro ° CAS) 147170-44-3 (N° REACH) 01-2119489410-39	< 4	Xi; R41
ethanolamine dodecylbenzenesulfonate	(Numéro ° CAS) 26836-07-7 (Einecs nr) 270-115-0	< 2,5	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	< 5	Eye Dam. 1, H318
Cocoamidopropyl Betaïne	(Numéro ° CAS) 147170-44-3 (N° REACH) 01-2119489410-39	< 4	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
ethanolamine dodecylbenzenesulfonate	(Numéro ° CAS) 26836-07-7 (Einecs nr) 270-115-0	< 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium	(Numéro ° CAS) 68891-38-3 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5,01 =< C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	(10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318
Cocoamidopropyl Betaïne	(Numéro ° CAS) 147170-44-3 (N° REACH) 01-2119489410-39	(4,01 =< C < 10,01) Eye Irrit. 2, H319 (10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : Non applicable.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien donner à boire. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Non applicable.

Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO_2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	420 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	35,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	124 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,176 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0176 mg/l

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1516 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,152 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,654 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	560 mg/l

Cocoamidopropyl Betaïne (147170-44-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	44 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	7,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0135 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00135 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,1 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,8 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.

Protection oculaire : lunettes de protection.

Equipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Etat physique/Forme : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Pas de.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5 - 7 (100 %)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,015 - 1,035

Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OCDE 401
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OCDE 402

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

ethanolamine dodecylbenzenesulfonate (26836-07-7)	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg

Cocoamidopropyl Betaïne (147170-44-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 5 - 7 (100 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. (Selon des tests basés sur le protocole expérimental conformément à la directrice de l'O.C.D.E N°438: Conformément au règlement (CE) 1272/2008, GREEN'R HAND DISH n'a pas à être classé en catégorie 1 "effets irréversibles sur les yeux" . Le signal «danger» et la mention de danger H318 «Provoque des lésions oculaires graves" ne sont pas nécessaires.)

No CAS 147170-44-3 : limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur
No CAS 68891-38-3: limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur
No CAS 68515-73-1 : limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur

pH: 5 - 7 (100 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	> 10 (10 - 100) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l
NOEC (chronique)	1 - 10 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l
NOEC chronique algues	> 0,1 mg/l

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	10 - 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l 1-10

Cocoamidopropyl Betaïne (147170-44-3)	
CL50 poisson 1	1,11 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,9 mg/l
NOEC chronique poisson	<= 1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

RESOLUTIONS PLONGE MANUELLE	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)	
Biodégradation	> 70 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RESOLUTIONS PLONGE MANUELLE	
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

RESOLUTIONS PLONGE MANUELLE
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Alkyléther sulfate C12-C14, sel de sodium (68891-38-3)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	
METHYLISOTHIAZOLINONE	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

ndications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2		Modifié	
8		Modifié	
9.1		Modifié	
11		Modifié	
12.5		Modifié	
15.1		Modifié	

16		Modifié	

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit